

L'UMIH VOUS OFFRE VOTRE ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES BISTROTS ET CAFÉS DE FRANCE



L'Umih est engagée depuis de nombreuses années pour **la préservation et la reconnaissance des bistrots et cafés comme éléments essentiels de notre patrimoine.**

L'association des bistrots et cafés de France oeuvre pour la valorisation et la défense de ces établissements emblématiques. Ce sont des espaces où se croisent toutes les générations et catégories sociales, incarnant **l'esprit de convivialité propre à la culture française.**

L'Association des Bistrots et Cafés de France, créée par Alain Fontaine, vient d'être inscrite au Patrimoine culturel immatériel de la France et ambitionne désormais **une reconnaissance au Patrimoine mondial de l'UNESCO.**

Devenir "Membre Associé"

1. Être **adhérent à l'UMIH**
2. Exploiter un **établissement avec un comptoir** et **servir une clientèle au comptoir**
3. **Cliquez ici** pour inscrire votre établissement